



L'organe officiel du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) est publié à 3100 exemplaires P.P. 40064900 ISSN 1718-1178

Responsable: René Charest Coordination et rédaction : Diane Lapointe

Conception graphique: Jean Gladu et Sophie Marcoux Photographies: Alain Chagnon, François Forget, Michel Giroux, Linda Rodrique

Impression: Imprimerie CSN Distribution:

Module de distribution de la CSN 1601, avenue De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5 http://www.ccmm-csn-qc.ca Pour abonnement : linda.rodrigue@csn.qc.ca Téléphone: 514-598-2021

Télécopieur: 514-598-2020

À l'agenda

Mars

5 trésorerie

6, 7, et 8

éxécutif syndical I

assemblée générale

12-13

les réseaux d'entraide

14-15-16

formation accidents et maladies du travail

19-20

formation introduction à la santé-sécurité et à la protection de l'environnement

21

comité de surveillance

22

surveillance committee

16-27-28

union officer

Un magazine Unité complètement remanié

adicale est certainement l'adjectif le plus approprié pour qualifier la refonte du magazine Unité que nous avons le plaisir de vous présenter par cette nouvelle édition.

Après plusieurs années d'existence et une régularité sans faille, il était devenu apparent que le magazine Unité devait évoluer pour répondre aux exigences de nos lecteurs.

Même s'il a fait le pari de la modernité, il reste fidèle à ses assises puisqu'il s'appuie sur le même repère qui a guidé autrefois ses ancêtres La vie syndicale, Le Travail de Montréal et Unité ouvrière, soit celui d'être l'instrument de ralliement, de solidarité et de promotion des valeurs portées par notre mouvement.

Les transformations les plus marquantes que nous y avons apportées sont sans contredit l'introduction de la couleur et une nouvelle grille de lecture qui, combinées, rehaussent grandement la

qualité et la lisibilité de cet outil d'information syndical.

Cette refonte graphique ne doit pas être interprétée comme un simple remodelage, mais comme le reflet de la volonté du Conseil central du Montréal métropolitain d'offrir à ses syndicats affiliés un véhicule d'information à la hauteur de leurs attentes, entièrement remanié et adapté aux nouvelles technologies d'aujourd'hui.

Et comme 2007 sera une année importante puisque se tiendra en juin prochain le 33e congrès du Conseil central du Montréal métropolitain, nous avons pensé que le nouveau visage du magazine Unité donnera le ton au thème du prochain congrès qui devra inspirer notre action syndicale.

Bonne lecture!

Les membres du comité exécutif du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)

Soirée conçue pour les jeunes et les moins jeunes

Les jeunes et la retraite

Vous êtes cordialement invités à une soirée thématique sur Les jeunes et la retraite organisée par le comité jeunes du Conseil central du Montréal métropolitain, le 13 mars à 17 h 30, dans les locaux de la CSN. au 1601, avenue De Lorimier.

Conférenciers invités : Gaétan Châteauneuf, vice-président du CCMM-CSN et Julie Audet, économiste.



33^e congrès du conseil central

près trois années de mandat, le Conseil central du Montréal métropolitain tiendra son 33e congrès sur le thème Responsables et solidaires pour une nouvelle démocratie, du 4 au 8 juin 2007, au Palais des congrès de Montréal. Le comité des lettres de créance fera parvenir d'ici peu aux syndicats les formulaires à remplir leur permettant de former leur délégation officielle. Pour obtenir des renseignements sur le congrès, veuillez contacter le conseil central par téléphone au (514) 598-2021 ou par courriel à ccmm.reception@csn. qc.ca

Visitez le site du Conseil Central du Montréal métropolitain :

www.ccmm-csn.qc.ca

Toute l'égalité, l'égalité pour toutes...

Par Véronique De Sève, vice-présidente du CCMM-CSN

Mission inachevée!

oilà tout un thème pour souligner la Journée internationale des femmes! Certains diront: C'est bien un drôle de message que vous passez? Tout le monde sait que l'égalité des femmes, c'est réglé!

Il est vrai que les femmes ont fait des pas de géant.

Le temps où elles ne pouvaient voter, fréquenter l'université et choisir leur profession semble bien éloigné. Ces gains furent obtenus grâce à des femmes déterminées qui croyaient en elles et en nous. Elles se sont battues pour la reconnaissance des droits des femmes, comme personnes et comme citoyennes, et pour faire changer les lois discriminatoires exercées à leur égard.

Aujourd'hui, il n'est plus rare de voir des femmes accéder à la tête de grandes entreprises, siéger au Parlement ou devenir candidates à des élections présidentielles comme en France, au Chili ou aux États-Unis.

Pourquoi alors parler de «mission inachevée» ?

Parce que malgré les gains, les acquis des femmes sont encore très fragiles. La discrimination s'exerce encore du seul fait qu'elles sont des femmes.

Depuis plus de trente ans, les femmes se sont battues pour faire reconnaître la valeur de leur travail. Elles ont scandé le slogan «À salaire égal, travail équivalent». Leur détermination a porté fruit. En 1996, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la loi sur l'équité salariale. Belle victoire du mouvement des femmes ! Cependant, leur lutte ne s'arrêtait pas là.

Des milliers de travailleuses ont dû attendre près de 10 ans pour qu'enfin le gouvernement québécois leur consente leur dû. Ce ne fut pas un cadeau, elles y avaient droit. Malgré cette victoire, des femmes restent discriminées. Pensons aux éducatrices des centres de la petite enfance qui essaient d'obtenir depuis 2003 le même traitement que les autres, entre autres, sur le calcul de

la rétroactivité et sur le 2 % d'augmentation salariale non versée malgré l'entente intervenue entre la CSN et le gouvernement en mars 2006. Et que dire des femmes non syndiquées qui ont d'énormes difficultés à faire respecter leur droit à l'équité salariale.

Dans la présente édition du magazine Unité, vous retrouvez le résultat d'une étude du Comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre, parrainée par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), qui démontre que les femmes gagnent 83,4% du salaire moyen des hommes. Elles sont aussi surreprésentées dans les métiers

moins rémunérés et à temps partiel. Il y est mentionné que la conciliation famille-travail-études repose en grande partie sur les épaules des femmes. Il est clair que cette conciliation est un défi de taille pour la société québécoise. Nous devons sentir une réelle volonté politique d'appliquer des mesures concrètes afin que les femmes puissent se réaliser et s'accomplir autant au plan familial que professionnel.

Vers une pleine reconnaissance

Les luttes ne sont pas encore terminées pour le mouvement des femmes. Même si elles ont atteint l'égalité de droit, il reste beaucoup à faire pour obtenir une réelle égalité de fait. Trop de femmes vivent sous le seuil de la pauvreté et nombreuses sont les femmes victimes de violence conjugale. Pour faire changer les choses, il faut revendiquer des espaces permettant aux femmes d'avoir accès aux structures décisionnelles, aux emplois de qualité et à des mesures efficaces de conciliation famille et carrière professionnelle.

L'égalité pour toutes, toute l'égalité! La pleine reconnaissance des femmes dans les sphères publique et privée en est la clé •

Bon 8 mars!

Grève dans les CPE de Montréal et Laval

L'égalité loin d'être atteinte pour les travailleuses des CPE

près 25 ans de luttes pour la reconnaissance de leur profession d'éducatrices, les travailleuses des 25 centres de la petite enfance de Montréal et de Laval continuent de se battre pour l'égalité. Réunies en assemblée générale le 30 janvier dernier, elles ont adopté à l'unanimité, par vote secret, un plan d'action incluant six journées de débrayage à exercer d'ici au 31 mars.

En conciliation depuis l'automne dernier, les pourparlers ont achoppé sur deux enjeux majeurs, soit l'introduction par leur employeur, l'Association patronale des CPE, d'un nouveau statut

« d'aide-éducatrice » et son refus de verser aux éducatrices le 2% d'augmentation salariale qui leur est dû, malgré une entente négociée au niveau national, tant que la négociation ne sera pas réglée.

« Pour nous, l'introduction d'une nouvelle catégorie d'emplois d'aide-éducatrice est inacceptable. Notre employeur souhaite que ces aides non qualifiées, payées à moindre salaire, puissent remplacer les éducatrices pour de courtes périodes durant la journée, par exemple, aux heures de repas et de pause, pendant les siestes et les sorties, alors que ce travail représente 70 % des tâches d'une

éducatrice », a déclaré la présidente du syndicat, Véronique Lapierre, lors de l'assemblée générale du conseil central le 7 février. Elle a insisté sur le fait que toutes ces tâches doivent être réservées aux éducatrices qui ont à jouer un rôle important de prise en charge et d'éducation des enfants. Le syndicat se dit cependant ouvert à des postes « d'aides générales » en autant que ceux-ci ne remplacent en aucun cas les éducatrices.

Dans ce secteur d'emploi à prédominance féminine, l'introduction d'un nouveau type d'emploi d'aides-éducatrices représenterait un recul important pour les travailleuses qualifiées des centres de la petite enfance et pour la qualité des services.

En dépit des inconvénients causés par ces journées de débrayage, ces éducatrices en garderie ont reçu l'appui des parents qui les soutiennent dans leur lutte pour l'égalité.

Au moment d'aller sous presse, les 500 travailleuses des centres de la petite enfance de Montréal et de Laval, affiliées à la FSSS-CSN, entamaient leur troisième journée de grève espérant retourner rapidement à la table de négociation. Elles sont sans convention collective depuis novembre 2003 •

Négociation à l'Université de Montréal

Les chargé-es de cours intensifient leurs moyens de pression

\overline n appui à la négociation de leur convention collective échue depuis août 2006, les membres du Syndicat des chargé-es de cours de l'Université de Montréal (FNEEQ-CSN) ont souligné à leur façon la Journée portes ouvertes organisée par leur institution le 7 février dernier. Ils ont accueilli les nouveaux étudiants en chantant et en distribuant des feuillets d'information sur leurs principales revendications qui visent prioritairement l'obtention de meilleures conditions d'enseignement, notamment la réduction de la taille des groupes et la reconnaissance de la qualité de leur

apport à la formation universitaire qui doivent, selon eux, se traduire par une augmentation de leur rémunération.

Au niveau salarial, les chargées de cours de l'Université de

Montréal reçoivent en moyenne 650 \$ de moins que leurs collègues de l'UQAM pour une même charge de cours de trois crédits. Au sein même de l'institution, l'écart de la rémunération des



chargé-es de cours avec celle des professeurs, toujours à prestation égale d'enseignement, est de 30 %. Ils souhaitent donc obtenir des conditions de travail et de rémunération semblables à celles de leurs collègues des autres universités.

À l'Université de Montréal, plus de 2400 chargé-es de cours assurent 51 % des cours de premier cycle excluant la Faculté de médecine où très peu d'entre eux enseignent. Au moment d'aller sous presse, les membres du syndicat venaient d'entériner, le 18 février, en assemblée générale une entente de principe à 92 %



Épuisement du personnel à l'Hôpital Sainte-Justine

Les infirmières lancent un appel de détresse

ux prises avec un grave problème de pénurie de maind'œuvre depuis plus de six ans, les représentantes syndicales des 1200 infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'hôpital Sainte-Justine, soutenues par la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), ont lancé, le 29 janvier dernier en conférence de presse, un appel de détresse afin que le ministre de la Santé, Philippe Couillard, l'Ordre des infirmières du Québec et l'Agence des services de santé et des services sociaux de Montréal trouvent rapidement des solutions à la crise qui sévit actuellement dans ce centre hospitalier universitaire pour enfants.

Frôlant collectivement l'épuisement, elles ont dénoncé le fait qu'elles sont trop souvent contraintes de faire du temps supplémentaires ou d'accepter des gardes obligatoires après leur horaire régulier pour suppléer aux 168 postes d'infirmières à combler. Le départ de 122 infirmières qui ont préféré, en juillet dernier, quitter l'institution plutôt que de travailler dans de telles conditions n'a fait qu'empirer la situation.

Généralement réservé aux périodes estivales, le recours à la garde obligatoire est devenu la norme à l'hôpital Sainte-Justine. « Ça fait sept mois qu'on multiplie les gardes. Les infirmières n'en peuvent plus », a déclaré Nadine Lambert, membre du comité

exécutif du Syndicat des professionnels en soins infirmiers et cardiorespiratoires de l'Hôpital Sainte-Justine (FSSS-CSN).

Pour aider à résoudre la crise, le syndicat a multiplié les rencontres avec l'employeur qui reconnaît d'emblée que la situation est sérieuse. « Nous avons exploré et appliqué toutes les possibilités de solution à l'interne et ce, depuis au moins six ans. Le problème dépasse la capacité de l'établissement de le résoudre », a soutenu Suzanne Nobile, présidente du syndicat.

Le syndicat a donc demandé une rencontre avec le ministre Couillard et les présidences de l'Ordre des infirmières du Québec et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal « pour explorer avec eux diverses avenues de solution » dont, entre autres, « d'accorder des mesures particulières d'attraction pour faciliter le recrutement et la rétention des infirmières dans un établissement comme Sainte-Justine, d'établir des ententes régionales avec les hôpitaux afin que les soins courants de pédiatrie ne soient pas orientés vers l'hôpital Sainte-Justine et de faire une campagne auprès des étudiantes infirmières leur faisant valoir l'extraordinaire potentiel de valorisation et de développement professionnel qu'apporte une carrière dans un tel hôpital. »

Solidarité avec nos camarades des usines Olymel

Le 7 février, le Conseil central du Montréal métropolitain a adopté en assemblée générale une proposition pour manifester son appui aux camarades des usines d'Olymel de Vallée-Jonction et de Saint-Simon qui luttent pour le maintien de leurs conditions de travail et pour la pérennité de leur usine



Ce n'est pas fini!

La campagne de sauvegarde de la charcuterie Bens se continue

Appuyons les travailleuses et travailleurs de la charcuterie Bens dans leurs démarches pour sauvegarder leur restaurant en signant la pétition sur le site www.csn.qc.ca.

Envoyez vos dons de solidarité au nom du STT de la charcuterie Bens (CSN), à l'attention du Conseil central du Montréal métropolitain,

1601, avenue De Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Pour informations : (514) 598-2021

Les femmes en emploi

Acquis incontestables... écarts persistants !



En 2004-2005, le comité aviseur Femmes en développement de la main-d'œuvre, parrainé par le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT), a réalisé une étude sur les femmes et le marché de l'emploi. Cette étude illustre l'évolution de la place des Québécoises sur le marché du

travail, les écarts salariaux qui persistent entre les femmes et les hommes, la persistance de la nondiversification professionnelle et certaines problématiques qui touchent particulièrement les femmes.

la présence des femmes sur le marché du travail est en croissance. Le taux de l'emploi chez les femmes est passé de 37,4 % en 1976 à 54,6 % en 2005. On constate également une amélioration remarquable de leur degré de scolarisation. Actuellement, les femmes constituent la majorité de l'effectif étudiant au collégial et à l'université.

Comment se fait-il alors qu'elles soient surreprésentées dans les emplois à temps partiel et qu'elles gagnent 83,4% du salaire moyen des hommes ?

L'augmentation importante du nombre de femmes sur le marché du travail depuis les dernières décennies ne signifie pas pour autant qu'elles aient bénéficié d'une amélioration substantielle de leurs conditions de vie. Les femmes sont toujours aux prises avec des problèmes de pauvreté. En 2001, 71,2% d'entre elles constituaient la majorité des personnes confinées au bas de l'échelle salariale avec un revenu à peine plus élevé que le salaire minimum. Le phénomène de l'emploi à temps par-

tiel continue d'être l'apanage des femmes. Seulement un peu plus du tiers des emplois des Québécoises sont régis par une convention collective.

Les Québécoises exercent, dans l'ensemble, des métiers et des professions dans des secteurs similaires à ceux qu'elles choisissaient voilà plus de dix ans : l'administration, les arts, le textile, la santé. Leur rémunération est inférieure à celle de leurs collègues masculins même dans les secteurs où elles sont fortement représentées. On accorde donc une valeur économique moindre à leur travail.

Conciliation familletravail-études

La conciliation famille-travail-études représente un défi de taille pour la société québécoise. Cette conciliation est vécue différemment par les femmes et les hommes. Les femmes ayant des enfants de 5 à 19 ans consacrent près de deux fois plus de temps que les hommes aux travaux domestiques et celles qui s'occupent d'une personne âgée en perte d'autonomie, consacrent en moyenne 29 heures par mois comparativement à 13 heures pour les hommes.

L'organisation du temps de travail est souvent au cœur des problèmes de conciliation travailfamille, et gérer ce temps est devenu beaucoup plus difficile en raison de la croissance des emplois précaires, où les femmes se retrouvent en grand nombre. Quant aux mesures spécifiques de conciliation famille-travail-études, ce sont surtout les grandes entreprises qui les offrent. Or, les femmes sont toujours en majorité dans les petites entreprises où le taux de syndicalisation est par ailleurs très faible.

Avec tous ces constats, que pouvons-nous faire ?

Il est primordial d'agir de manière concertée et d'entreprendre des actions concrètes telles que l'élaboration d'outils d'analyse avec des statistiques ventilées selon le sexe, l'accès à la formation en emploi, la mise en place d'une politique de conciliation familletravail-études et le maintien de la loi sur l'équité salariale. Il faut promouvoir la diversification professionnelle ainsi que la syndicalisation des femmes comme leviers efficaces pour améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Ce ne sont pas des vœux pieux. Comme le soulignait le Conseil du statut de la femme en 2005, «la mise en valeur du plein potentiel des femmes dans toutes les sphères de la société est non seulement une question d'équité pour elles, mais nous croyons qu'elle représente maintenant, ici comme dans les autres pays développés, une condition favorable à la concrétisation du projet d'enfants. Il s'agit donc d'un enjeu pour tout le Québec»

Formation, femmes et démocratie

La Table de concertation de Laval en condition féminine invite les femmes qui siègent ou aimeraient siéger à une instance décisionnelle à assister à la formation Femmes et démocratie: Communication et leadership dans l'exercice du pouvoir aux instances décisionnelles qui sera offerte à Laval les 16 et 17 mars prochain.

Toutes celles qui sont intéressées par cette formation doivent s'inscrire le plus rapidement possible en téléphonant à Cassandra Thériault, agente de communication, au (450) 682-8739

ou par courriel communicationtclcf@bellnet.ca. Le coût de l'inscription est de 10 \$.

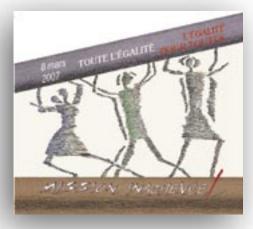
8 mars 2007 Journée internationale des femmes

Toute l'égalité, l'égalité pour toutes. . . Mission inachevée !

e 8 mars prochain sera l'occasion de poursuivre notre réflexion sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Le comité de la condition féminine du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) et ses militantes poursuivront leur engagement afin que toutes les femmes aient droit à l'égalité pour se réaliser à titre de citoyenne, de femme et de travailleuse. Ce droit à l'égalité, dont on parle si souvent, n'existe pas pour toutes les femmes, que ce soit dans le monde du travail, aux études, dans la vie familiale, sociale, politique et professionnelle.

Malgré les avancées réalisées, nous faisons en effet le constat que ce droit n'est pas accessible à toutes les femmes et qu'il peut être fragilisé en tout temps : entre autres, par de nouvelles politiques sociales et par la pauvreté qui touche en premier lieu les femmes et les jeunes.



C'est pour cela que cet engagement à atteindre l'égalité pour toutes les femmes et à en faire un socle solide sur lequel reposera notre société demeure une nécessité. Dans la conjoncture actuelle, où les gouvernements au pouvoir, tant à Ottawa qu'à Québec, défendent une idéologie qui repose en bonne partie sur des valeurs de droite, il importe de dire haut et fort dans quelle société nous souhaitons vivre.

Nous vous invitons à participer aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée internationale des femmes qui seront organisées à Montréal ou à Laval. Ce sera l'occasion de partager de l'information, de faire le point sur les récentes attaques du gouvernement Harper envers les groupes de femmes, d'approfondir les actions mises de l'avant dans la récente politique d'égalité du gouvernement du Québec et de mettre en commun nos pistes de solutions permettant de lutter contre l'injustice et l'inégalité •

Bon 8 mars!

Le comité de la condition féminine du CCMM-CSN

Participez aux activités du 8 mars 2007

Pour souligner la Journée internationale des femmes, nous vous invitons à organiser des activités dans vos milieux de travail et à participer aux activités suivantes :

1er mars à Montréal

Spectacle annuel organisé par l'Intersyndical des femmes du Montréal métropolitain :

Parlons chasse et pêche, à 19 h 30, au Club Soda, au 1225 boulevard Laurent, à Montréal. Pièce de théâtre qui aborde la violence, l'exclusion, le désir, les amours. Regard de la jeune génération sur la femme québécoise. Coût des billets : 15 \$

7 mars à Laval

Spectacle organisé par la Table de concertation des femmes en condition féminine : *Ça donne des Elles* !, à 19 h 30, à l'école Curé Antoine Labelle, salle Claude-Potvin, au 216 boulevard Marc-Aurèle Fortin, à Laval. Spectacle en trois tableaux (Humour avec les Moquettes coquettes, danse avec Solid States et chanson avec Angèle Courville).

8 mars 2007 à Montréal

Dîner conférence sur le féminisme, de 12 h à 14 h, salles du sous-sol de la CSN, 1601, avenue De Lorimier •

Bienvenue à toutes et tous !

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Dans un contexte de mondialisation, particulièrement avec l'éclatement de nombreux conflits interethniques dans plusieurs régions du monde et l'émergence de nouvelles formes de discriminations liées au progrès de la technologie, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. Elle en a pris l'engagement suite à un malheureux événement survenu en 1960 en Afrique du Sud. Voici un bref aperçu des mesures prises au niveau mondial pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale.

unies (ONU) décrétait le 21 mars «Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale». Elle voulait ainsi commémorer le massacre par le régime raciste d'Afrique du Sud de 69 jeunes écolières et écoliers qui ont manifesté pacifiquement contre l'apartheid à Sharpeville le 21 mars 1960. Depuis ce temps, plusieurs pays se sont engagés à combattre toutes formes de discrimination sur leur territoire. Le Canada fut parmi les premiers pays à appuyer la résolution adoptée en ce sens par les Nations Unies.

Pour marquer la Troisième décennie internationale pour combattre le racisme, le Haut Commissariat des Nations Unies (organisme de l'ONU gardienne de la *Déclaration universelle des Droits de l'homme*) a organisé en 2001 la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud. Elle a permis à la communauté internationale de faire le point sur différentes réalités dont l'esclavage moderne qui fut au cœur des préoccupations de différents pays.

Depuis, l'UNESCO a développé de nouvelles stratégies pour contrer la discrimination raciale. L'accent est mis sur une approche éducative auprès des jeunes qui est soutenue par la production de matériel pédagogique et sur la définition d'indicateurs sur le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance.

Par diverses actions de sensibilisation, l'UNESCO souhaite contribuer «au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde en resserrant, par l'éducation, la science, la culture et la communication, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples».

Au Canada, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est soulignée de différentes façons. Cette année dans la foulée de l'orientation éducative, Patrimoine canadien organise une activité de sensibilisation à l'intention des jeunes en lançant un concours de vidéo: « Mettons fin au racisme! ». Au Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) organise une Semaine d'actions contre le racisme qui se tiendra du 15 au 25 mars 2007 sous le thème « Le raciste, c'est l'autre! »

« La Déclaration universelle des droits de l'homme proclame que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune notamment de race, de couleur ou d'origine nationale. »

Clôture de la tournée Agir ensemble pour le Québec

L'emploi et les lois du travail

L'assemblée publique du 25 janvier sur l'emploi et les lois du travail fut un franc succès. Plus de 150 personnes, issues des divers milieux, se sont entassées au Centre Saint-Pierre pour témoigner des ravages de l'idéologie néolibérale du gouvernement de Jean Charest. Faisant référence aux nombreuses lois antisyndicales et sociales adoptées sous le bâillon, plusieurs intervenantes et intervenants ont dénoncé la détérioration des services publics, des programmes sociaux et de la qualité des emplois.

Le Québec que nous voulons

Interprétée par Les Aimants de Marianne, la chanson *Change-moi ça!* a donné le ton à la dernière assemblée publique de la région de Montréal, tenue Au Lion d'Or le 13 février dernier. Devant une salle remplie à pleine capacité, les membres du co-



mité exécutif de la CSN ont écouté avec intérêt les propositions des intervenants en faveur de l'émergence «d'un nouveau Québec» à laisser en héritage aux générations futures et des solidarités qu'il faut créer pour y arriver. Un des intervenants a remercié la CSN pour avoir «fait parler le Québec» depuis le début de la tournée. Chacun est reparti chez soi avec en tête la phrase de Richard Desjardins : Et s'il n'y a pas de lune, on en fera une

Suite aux événements du 11 septembre 2001

Les chefs d'État nord-américains adoptent le Partenariat sur la sécurité et la prospérité

C'est en mars 2005, lors d'une rencontre au Texas des trois chefs d'État canadien, américain et mexicain que fut lancé le Partenariat nord-américain sur la sécurité et la prospérité (PSP). Ce partenariat pousse l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) encore plus loin en visant une plus grande intégration nord-américaine au plan économique, bien sûr, mais aussi aux plans militaire, politique et même social.

pour certains, le Partenariat sur la sécurité et la prospérité (PSP) signifie la création d'un bloc économique et la mise sur pied de politiques communes, allant jusqu'à la création d'une union monétaire. Mais avec un «partenaire» aussi omnipotent que les États-Unis, tout indique que cette intégration se fera aux dépens de l'autonomie des politiques canadiennes et mexicaines, pour ne pas dire que cela conduira à un nivellement par le bas des conditions de vie et de travail de la majorité.

L'histoire prend sa source dans les événements de septembre 2001. Les élites économiques ont vite compris l'avantage de lier le thème de la sécurité à celui de l'économie pour promouvoir leurs intérêts. C'est donc en faisant appel à l'obsession de l'administration Bush pour la sécurité que les multinationales, sous le leadership entre autres du Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE), ont su convaincre l'élite politique de remettre l'intégration économique à l'ordre du jour.

Le PSP a pour dessein d'harmoniser de nombreuses politiques internes et étrangères du Canada et du Mexique à celles des États-Unis. En prétextant vouloir protéger les citoyens de la menace du terrorisme et faciliter le com-



merce, ce partenariat implique l'adoption de mesures draconiennes telles qu'une intégration plus grande des marchés nord-américains de l'énergie, l'harmonisation du traitement à l'endroit des immigrants, des réfugiés ou des touristes étrangers, et la création de politiques communes de sécurité. Ce partenariat établit également un échéancier serré en vue d'en arriver à des normes harmonisées dans les secteurs régissant la santé, la sécurité alimentaire et l'environnement.

Présenté officiellement comme étant de nature purement administrative et réglementaire, l'ordre du jour du PSP évolue loin du regard public. Toutefois, les pouvoirs exécutifs de nos pays suivent pas à pas les recommandations que leur dictent les grandes entreprises. En effet, le milieu des affaires jouit d'un accès privilégié sur le processus du PSP, à tel point que la définition de ses politiques est laissée entre ses mains.

Lorsqu'on regarde le développement de la mondialisation économique, le pouvoir politique du secteur privé n'est pas quelque chose de nouveau. Mais avec le PSP, ce pouvoir a été institutionnalisé, entre autres avec la création du Conseil nord-américain pour la compétitivité (CNAC) qui réunit 10 dirigeants d'entreprises par pays (les entreprises québécoises en étant totalement exclues) et qui a pour fonction de remettre périodiquement leurs recommandations aux ministres du PSP. Thomas d'Aquino, présidentdirecteur du CCCE ne s'en cache pas: «Le PSP crée un cadre qui permet de garantir le maintien des orientations adoptées malgré les changements de gouvernements». Belle vision de la démocratie!

Le PSP touche des pans entiers de nos politiques publiques en matière d'équité et de répartition de la richesse, acquises de fortes luttes sociales et syndicales. C'est pour cette raison qu'il est urgent de briser l'important déficit démocratique qui enveloppe le PSP et d'engager un large débat public dans les meilleurs délais.

C'est l'un des objectifs que s'est donné le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), une coalition multisectorielle dont font partie le Conseil central du Montréal métropolitain et la CSN.

Pour contrer le PSP, il faut d'abord s'outiller, et c'est dans cet esprit que le RQIC organise une conférence-débat à l'UQAM, le 29 mars prochain, de 19 h à 21 h 30.

Si l'alignement du Canada sur les États-Unis vous indigne, si le pouvoir politique des entreprises vous inquiète, ne manquez pas ce premier rendez-vous sur le PSP!

Pierre-Yves Serinet

Coordonnateur du Réseau québécois pour l'intégration continentale (RQIC)

Michel Chartrand vous remercie!

l'occasion de son 90e anniversaire de naissance le 20 décembre dernier, Michel Chartrand a reçu des centaines de témoignages d'affection et de reconnaissance pour le combat qu'il a mené toute sa vie pour défendre ceux et celles qui n'ont pas le droit de parole.

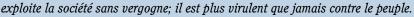
Le 16 janvier dernier, ses ami-es et complices de longue date ont tenu à lui rendre hommage en lui organisant une grande fête au Lion d'Or. Devant une salle pleine à craquer, Luc Picard et Geneviève Rioux, qui ont incarné les personnages de Michel Chartrand et de Simone Monet-Chartrand. ont donné le ton en animant la soirée. De nombreux écrivains, poètes, cinéastes, artistes et syndicalistes, dont Pierre Vadboncoeur, avec qui Michel Chartrand a partagé 50 années d'amitié, Richard Desjardins, Pierre Falardeau, Claude Gauthier, Jim Corcoran, Victor-Lévy Beaulieu, Richard et Marie-Claire Séguin, Sylvie Legault, Loco Locass et les Zapartistes, lui ont livré tour à tour des messages à la fois drôles et touchants. Plusieurs militantes et militants du conseil central étaient présents pour souligner sa contribution, de 1968 à 1978, à la présidence du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN), qui a fait de lui l'un des personnages les plus marquants du Québec.

Et comme Michel Chartrand a toujours eu la réplique facile, il a tôt fait de rédiger ce message de remerciements destiné aux militantes et militants de la CSN qui lui ont témoigné leur admiration pour sa quête d'une plus grande justice sociale. À notre tour de le remercier chaleureusement en publiant textuellement le message de solidarité qu'il a fait parvenir au Conseil central du Montréal métropolitain

Camarades,

Vous avez été bienveillante et généreuse (le féminin l'emporte sur le masculin) de m'adresser des vœux de longévité à l'occasion de mes quatre-vingt-dix ans, soit au Salon du Livre de Montréal, soit sur le site Internet ou dans le journal Le Devoir du 18 novembre 2006.

Comme vous, j'ai toujours milité pour que la classe ouvrière soit respectée et qu'elle occupe la place prépondérante dans la société. Comme vous, je récuse le capitalisme qui domine et



Comme vous, je constate scandalisé : ce n'est pas l'État du Québec ni celui d'Ottawa qui pourvoit au bien commun dans notre régime capitaliste. Les détenteurs de capitaux dominent; le peuple subit leur incommensurable cupidité.

Comme vous, je veux un changement radical de la société. Remplacer le capitalisme par le socialisme, c'est une révolution; alors moi je suis révolutionnaire.

Fidèle à mon peuple, je continuerai d'appuyer tous les groupes contestataires, protestataires et révolutionnaires.

Vive le Québec libre et socialiste.

Salutations fraternelles, Michel Chartrand, syndicaliste



Pour la qualité de vie et la solidarité

epuis quelques années, la CSN et ses conseils centraux affiliés, soutenus par un responsable régional à l'entraide, ont contribué à développer des réseaux d'entraide dans plusieurs syndicats ou dans un bon nombre d'autres en émergence.

Ces réseaux sont des collectifs regroupant des personnes préoccupées par la qualité de vie, le développement de l'entraide et de la solidarité dans leur milieu de travail. Instaurés au niveau local, ils relèvent généralement d'un responsable qui travaille en collaboration avec le responsable régional.

Le responsable régional a pour mandat le développement de ces réseaux et n'est pas un

« super intervenant», ni un substitut en l'absence d'un réseau ou d'autres moyens. À ce titre, il peut contribuer à la recherche de solutions, à la mise en place de moyens, mais ne peut faire les choses à votre place. Il est à votre égard comme un entraidant qui peut écouter, vous soutenir et vous orienter vers une ressource appropriée.

En tant que responsable régional à l'entraide, je me ferai un devoir de déployer tous les efforts pour que vous ne soyez pas seuls à faire face à des situations qui affectent votre milieu de travail. Cependant, je fais appel à vous pour qu'en cas de besoin, vous vous assuriez d'avoir une personne désignée dans votre

syndicat qui fera le suivi des demandes d'entraide. Ainsi, je pourrai demeurer disponible pour répondre adéquatement aux besoins des autres syndicats. Mon rôle est principalement de développer des réseaux d'entraide et non de m'y substituer.

Je compte donc privilégier toute action contribuant à sensibiliser les milieux à l'entraide et surtout, développer l'organisation de réseaux d'aidants naturels ainsi que de supporter leur action

Syndicalement! Gilles Bélanger (514) 598-2222 - centraide@csn.qc.ca

Les travailleuses et travailleurs accidentés pris au piège

Non à l'imposition des indemnités de la CSST

avez-vous que vous pourriez payer un impôt spécial parce que vous avez reçu des indemnités de la CSST? En effet, vous pourriez avoir la surprise de devoir des sommes à Revenu Québec même si ces indemnités sont non imposables.

Pourquoi ? Parce que le gouvernement du Québec a décidé de réduire le crédit d'impôt personnel de base des travailleuses et des travailleurs accidentés au travail. Les personnes qui reçoivent une indemnité de remplacement du revenu de la CSST pourraient devoir payer jusqu'à 1719 \$ d'impôt pour 2006 et 1755 \$ pour 2007, tout cela parce qu'elles ont reçu des indemnités non imposables.

Pour le comité d'action en santé et sécurité (CASS) du conseil central, cette situation est inacceptable.

La majorité des travailleuses et travailleurs accidentés, ainsi que leur famille, subissent les effets de cette outrageante mesure. Nous devons la combattre avec vigueur afin qu'elle soit abolie. Le printemps qui s'annonce sera un moment privilégié pour exiger son retrait. En effet, le gouvernement du Québec présentera sous peu son budget et sera, selon toute probabilité, en élections.

Le comité santé et sécurité (CASS) du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) et l'Union des travailleuses et travailleurs accidentés de Montréal (UTTAM), vous invitent à parler de cette mesure injustifiée à votre entourage et à distribuer le dépliant explicatif qu'ils ont produit à vos camarades de travail, aux membres de votre famille, aux travailleuses et travailleurs rencontrés en physiothérapie, à votre médecin, à l'hôpital....

Faites également savoir au député de votre circonscription ainsi qu'aux ministres québécois des Finances et du Revenu, Michel Audet et Lawrence S. Bergman, qu'imposer les indemnités des travailleuses et travailleurs accidentés, c'est illégal et effronté!

Vous trouverez le dépliant sur les sites www.ccmm-csn.qc.ca et http://perso.b2b2c.ca/uttam

La CSN honore les travailleuses et les travailleurs en formation



Pour la cinquième année consécutive, la CSN est fière d'être associée à la Semaine québécoise des adultes en formation. Initiée par l'Insti-

tut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), cette semaine se tiendra cette année du 24 au 30 mars et aura pour thème *Apprendre*, *ça vaut le coup*!

Afin de reconnaître et de souligner de façon particulière les efforts consentis par les syndicats et leurs membres dans diverses activités de formation, la CSN octroie depuis 2003 deux bourses Fernand Jolicoeur durant la Semaine québécoise des adultes en formation : une première bourse de 1000 \$ sera remise à un syndicat ayant réalisé ou étant en voie de réaliser un projet collectif novateur de formation en milieu de travail, projet ayant permis de répondre aux besoins des membres, et une deuxième bourse de 500 \$ sera remise à une militante ou à un militant ayant mis en place, développé ou réalisé un projet individuel ou collectif de formation.

En créant ces bourses, la CSN souhaite faire la promotion et encourager le développement de la formation continue en milieu de travail; sensibiliser les membres à l'importance de la formation continue; reconnaître la contribution d'un syndicat et d'un individu à l'avancement et au développement d'une culture de formation continue; rendre visibles différentes activités et interventions en formation; et enfin, encourager ses syndicats à participer à la Semaine québécoise des adultes en formation.

Les candidatures doivent être soumises avant le 2 mars 2007 et envoyées à Josée Roy par la poste au 1601, avenue De Lorimier, Montréal H2K 4M5, par télécopieur au (514) 598-2052 ou par courriel à josee.roy@csn.qc.ca.

Un jury procédera à la sélection des récipiendaires des deux bourses qui seront remises lors du conseil confédéral de la CSN, les 13, 14, 15 et 16 mars 2007. Pour connaître tous les détails de la Semaine québécoise en formation aux adultes, consultez le site www.semaine.icea.qc.ca

Semaine québécoise des adultes en formation **Apprendre, ça vaut le coup!**

Du 24 au 30 mars, profitez de la Semaine québécoise des adultes en formation pour exiger de votre employeur qu'il investisse au moins 1 % de la masse salariale dans la formation des employé-es.

Vous pouvez participer à la Semaine en la faisant connaître dans votre milieu de travail, en participant aux activités du conseil central, en rendant disponible l'information au sein de votre syndicat, en développant une activité avec les salarié-es en formation, en mettant en valeur les activités du comité de formation et en inscrivant des candidatures à la Bourse Fernand Jolicoeur.

